

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE FREDERICTON

LE LUNDI 28 JUIN 2010

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Fredericton tenue le lundi 28 juin 2010 à 19 h 30 à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

PRÉSENCES

Présences

Conseil :

Monsieur le maire Brad Woodside, le maire adjoint Dan Keenan et les conseillers municipaux Stephen Chase, Jordan Graham, David Kelly, Stephen Kelly, Marilyn Kerton, Scott McConaghy, Eric Megarity, Mike O'Brien et Tony Whalen.

Personnel :

Brenda L. Knight, secrétaire municipale
Paul Stapleton, administrateur municipal
Chris MacPherson, administrateur municipal adjoint
Barry MacKnight, chef de police
Wayne Tallon, directeur des services communautaires
Murray Jamer, directeur – Ingénierie et travaux publics
Frank Flanagan, directeur – Services d'aménagement
Maurice Gallant, directeur adjoint aux Services communautaires et agent d'information en chef
Tina Tapley, directrice des finances/trésorière municipale par intérim
Alex Forbes, directeur adjoint – Services d'aménagement
Michelle Brzak, avocate municipale
Dylan Gamble, gestionnaire, Division de la voirie
Wayne Knorr, gestionnaire, communications générales

Sont absents :

Bruce Grandy, conseiller municipal
Steven Hicks, conseiller municipal

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

Approbation des procès-verbaux

Proposé par la conseillère Marilyn Kerton, appuyé par le conseiller Jordan Graham QUE les procès-verbaux des séances ordinaires du conseil municipal des lundis 26 avril et 10 mai 2010 soient approuvés comme présentés. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PRIÈRE

Prière

Le révérend Paul Ross dit la prière.

PRÉSENTATION SOULIGNANT LES 12 ANNÉES DE SERVICE DES CONSEILLERS MUNICIPAUX SCOTT MCCONAGHY ET STEPHEN KELLY

Monsieur le maire offre des épinglettes aux conseillers Scott McConaghy et Stephen Kelly pour souligner leurs 12 années de service.

Selon Monsieur le maire, 12 années constituent une longue période de service dans la fonction publique. Il félicite les deux conseillers pour leur passion et leur dévouement, concluant que de travailler avec eux a été un plaisir.

Le conseiller Scott McConaghy se dit honoré d'avoir représenté ses électeurs tant dans les situations frustrantes que gratifiantes.

Le conseiller Stephen Kelly souligne qu'il considère comme un privilège d'avoir travaillé avec tant de personnes formidables dans l'exercice de ses fonctions de conseiller.

RÉCOMPENSE POUR 25 ANNÉES DE SERVICE

Monsieur le maire rend hommage à Mike Richard, gestionnaire principal de projet de la Division des Technologies de l'information, en mentionnant certaines de ses réalisations au cours de sa carrière dévouée à la Ville. M. Richard a débuté en mai 1985 sa carrière à la Ville à titre d'agent de police. En décembre 2001, M. Richard quittait les Forces policières pour explorer d'autres possibilités de carrière à la Ville. En tant que directeur à l'infrastructure technologique, il était à la tête d'une équipe de professionnels compétents veillant à ce que le personnel municipal dispose des outils et du réseau de soutien nécessaires pour accomplir son travail. Monsieur le maire offre à M. Richard un certificat encadré, une montre en or et une épinglette en étain.

Le maire et les conseillers félicitent M. Richard.

CÉRÉMONIE DE REMISE DES MÉDAILLES COMMERCE VERTS

Assisté par Valerie Hillier, responsable de la coordination de Commerces verts, Monsieur le maire remet les médailles de Commerces verts suivantes :

- Paul Simmonds : qui a su élever son statut, passant du bronze à l'argent.
- Eric Holman : Exit Realty Advantage passe du bronze à l'or.

Présentation soulignant les 12 années de service des conseillers municipaux Scott McConaghy et Stephen Kelly

Récompense pour 25 années de service

Cérémonie de remise des médailles Commerces verts

- Nancy Robinson : Hangnails Esthetics Studio passe de l'argent à l'or.
- Chris, Debbie, Lucy et Malcolm Black : The Blue Door passe aussi du bronze à l'or.
- Chris Brown : Service Master Clean est un nouveau récipiendaire de médaille Commerces verts, qui mérite dès le début une médaille d'or.

ACTIVITÉS DE LA FÊTE DU CANADA

Réception d'une demande d'approbation de Paul Wentzell et Charles Barry qui souhaitent tenir les célébrations annuelles de la fête du Canada le 1^{er} juillet 2010.

M. Wentzell s'adresse au conseil et distribue un horaire des activités de la fête du Canada. Il fait savoir au comité que les activités s'étendent pour la première fois à la rive Nord. Il rappelle à tous que, cette année, contrairement aux années antérieures, la promenade Pointe St. Anne ne sera fermée ni à la circulation automobile ni aux piétons.

Proposé par le conseiller Dan Keenan, appuyé par le conseiller David Kelly QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que soit accordée à Fierté civique de Fredericton la permission de tenir les activités de la fête du Canada, le jeudi 1^{er} juillet 2010 de 12 h à 23 h 30 sous réserve des conditions établies par le personnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

NOMINATION – RÉPERTOIRE LOCAL DES LIEUX PATRIMONIAUX

M^{me} Molly Demma, directrice générale de la Société du fleuve Saint-Jean, s'adresse au conseil et remercie le Comité de sauvegarde du patrimoine d'avoir présenté le fleuve Saint-Jean comme candidat pour le répertoire local des lieux patrimoniaux.

Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par le conseiller Tony Whalen QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

Activités de la fête du Canada

Nomination – Répertoire local des lieux patrimoniaux

IL EST RÉSOLU que la propriété suivante soit inscrite au répertoire local des lieux patrimoniaux :

1. **Le fleuve Saint-Jean (portion bornée par les limites est et ouest de Fredericton, NID 75014464).**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RECONSIDÉRATION – 1530, CHEMIN LINCOLN (EDOUARD GEBRAEL)

Reconsidération – 1530, chemin Lincoln (Edouard Gebrael)

Proposé par le maire adjoint Dan Keenan, appuyé par le conseiller Scott McConaghy QUE le conseil municipal revoie sa décision du 25 mai 2010, concernant une demande de lotissement présentée par Edouard Gebrael pour le terrain sis au 1530, chemin Lincoln, de ne pas prendre le 8 % des terres publiques sous forme d'argent comptant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Proposé par le maire adjoint Dan Keenan, appuyé par le conseiller Tony Whalen QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU QUE soit pris en argent le 8 % des terres publiques, en ce qui a trait à la demande d'Edouard Gebrael visant le lotissement du terrain sis au 1530, chemin Lincoln en vue de créer six parcelles constructibles dans la zone résidentielle deux (R-2).

À ce sujet, le maire adjoint Dan Keenan dit appuyer la motion si elle est amendée de façon à supprimer la référence au nombre de parcelles constructibles.

Proposé par le maire adjoint Dan Keenan, appuyé par le conseiller Scott McConaghy que la motion à l'étude soit amendée de façon à supprimer les mots « visant à créer six parcelles constructibles dans la zone résidentielle deux (R-2) »

À ce sujet, le maire adjoint Dan Keenan rappelle à l'assistance que les conditions ont été modifiées afin d'indiquer la création de 5 parcelles constructibles.

Le conseiller Scott McConaghy termine en disant que ce dossier a suscité des frustrations chez toutes les parties intéressées. On a beaucoup appris, et le compromis établissant le nombre de parcelles constructibles à cinq plutôt qu'à six, semblait le meilleur pour tous.

La motion *amendée* est mise au vote et déclarée **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

La motion initiale, *modifiée de telle sorte* que le 8 % des terres publiques, en ce qui a trait à la demande de lotissement d'Edouard Gebrael pour le terrain sis au 1530, chemin Lincoln, soit pris sous forme d'argent comptant, est mise au vote et déclarée **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

POINT 7.E. À L'ORDRE DU JOUR – REPORTÉ DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2010 (LOTISSEMENT AU 1530, CHEMIN LINCOLN)

Point 7.E. à l'ordre du jour – reporté de la réunion du conseil municipal du 25 mai 2010 (Lotissement au 1530, chemin Lincoln)

Proposé par le maire adjoint Dan Keenan, appuyé par le conseiller Scott McConaghy que soit retirée la demande selon laquelle les Services d'aménagement devraient fournir un plan montrant l'emplacement du 8 % des terres publiques.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MARCHÉ DES ARTISTES AU CENTRE-VILLE

Marché des artistes au centre-ville

Réception d'une demande d'approbation de Shasta Stairs visant la tenue du Marché des artistes au centre-ville du 1^{er} juillet au 16 septembre 2010.

Proposé par le conseiller Jordan Graham, appuyé par la conseillère Marilyn Kerton QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que soit accordée à Downtown Fredericton Inc. la permission de tenir le Marché des artistes au centre-ville dans l'allée Wilmot les jeudis soir (de 16 h à 20 h) du 1^{er} juillet au 16 septembre 2010.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

FÊTE DES ACADIENS

Fête des Acadiens

Réception d'une demande d'approbation de Natalie Zicat visant la tenue d'un tintamarre le dimanche 15 août 2010.

Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par le conseiller Stephen Chase QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que soit accordée au Centre communautaire Sainte-Anne la permission de tenir un tintamarre sur les trottoirs du centre-ville jusqu'à l'hôtel de ville où aura lieu une cérémonie de lever du drapeau pour souligner la fête des Acadiens le dimanche 15 août 2010 à 18 h, sous réserve de l'assistance policière.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CONFIRMATION D'ARRÊTÉS

Confirmation d'arrêtés

Réception d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme, qui confirme sa position relativement aux arrêtés suivants :

1. Arrêté n° Z-2.701 – 512, chemin Woodstock (City of Fredericton)
2. Arrêté n° Z-2.702 – 247, rue Dundonald (El-Zayat Ventures Ltd.)
3. Arrêté n° Z-2.704 – Promenade Valcour (Oakridge Manufacturing)
4. Arrêté n° Z-2.705 – 559-565, rue Union (J&G Holdings Ltd.)

Proposé par le conseiller Scott McConaghy, appuyé par la conseillère Marilyn Kerton, QUE le conseil soit saisi du rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MODIFICATION DE ZONAGE – 178, CHEMIN LINCOLN (NICOLE SMITH)

Modification de zonage – 178, chemin Lincoln (Nicole Smith)

Réception d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme recommandant l'approbation d'une demande de Nicole Smith visant à modifier la zone résidentielle deux (R-2), en vue de permettre l'exploitation d'une entreprise d'esthétique d'un seul employé au 178, chemin Lincoln, sous réserve des conditions adoptées par le Comité consultatif sur l'urbanisme à sa réunion du 16 juin 2010.

Proposé par le conseiller Scott McConaghy, appuyé par le conseiller Stephen Chase, QUE le conseil soit saisi du rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme ainsi que des conditions recommandées. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution

Proposé par le conseiller Scott McConaghy, appuyé par la conseillère Marilyn Kerton que, ATTENDU QUE pendant la séance du 28 juin 2010, le conseil a été saisi d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme recommandant de modifier la disposition relative à la zone résidentielle 2 (R-2) prévue à l'arrêté n° Z-2 portant sur le zonage de Fredericton en vue de permettre l'installation d'une entreprise d'esthétique dirigée par une seule personne, sur le terrain sis au 178, chemin Lincoln, comme l'indique l'annexe «A» ci-jointe faisant partie de la présente résolution, sous réserve des conditions stipulées;

IL EST RÉSOLU QUE le conseil ordonne par les présentes l'élaboration d'un arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2; que ledit projet d'arrêté soit soumis à l'appréciation du Comité consultatif sur l'urbanisme; que soient respectées les dispositions de l'article 68 de la *Loi sur l'urbanisme* régissant la procédure d'avis public; que le conseil examine les oppositions ou les appuis au projet d'arrêté dans le cadre de sa séance ordinaire qui se tiendra le lundi 26 juillet 2010 à 19 h 30 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

L'annexe « A » est jointe aux présentes comme **Appendice 1**.

MODIFICATION DE ZONAGE – 14, RUE COCHRANE (ANN SHANNON-MAUBERT)

Réception d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme recommandant l'approbation d'une demande d'Ann Shannon-Maubert visant à modifier la zone résidentielle deux (R-2), en vue de permettre l'exploitation d'une entreprise résidentielle de consultation psychologique au 14, rue Cochrane, sous réserve des conditions adoptées par le Comité consultatif sur l'urbanisme à sa réunion du 16 juin 2010.

Proposé par le conseiller Scott McConaghy, appuyé par la conseillère Marilyn Kerton, QUE le conseil soit saisi du rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme, y compris les conditions recommandées. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution

Proposé par le conseiller Scott McConaghy, appuyé par le conseiller Eric Megarity que, ATTENDU QUE pendant la séance du 28 juin 2010, le conseil a été saisi d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme recommandant de modifier la disposition relative à la zone résidentielle 2 (R-2) prévue à l'arrêté n° Z-2 portant sur le zonage

Résolution

Modification de zonage –
14, rue Cochrane (Ann
Shannon-Maubert)

Résolution

de Fredericton en vue de permettre l'établissement d'une entreprise résidentielle de consultation psychologique au 14, rue Cochrane, comme l'indique l'annexe « A » ci-jointe faisant partie de la présente résolution, sous réserve des conditions stipulées;

IL EST RÉSOLU QUE le conseil ordonne par les présentes l'élaboration d'un arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2; que ledit projet d'arrêté soit soumis à l'appréciation du Comité consultatif sur l'urbanisme; que soient respectées les dispositions de l'article 68 de la Loi sur l'urbanisme régissant la procédure d'avis public; que le conseil examine les oppositions ou les appuis au projet d'arrêté dans le cadre de sa séance ordinaire qui se tiendra le lundi 26 juillet 2010 à 19 h 30 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

L'annexe « A » est jointe aux présentes comme **Appendice 2**.

MODIFICATION DE ZONAGE – 221, RUE GEORGE (FREDERICTON RESIDENTIAL YOUTH SERVICES)

Modification de zonage –
221, rue George (Fredericton
Residential Youth Services)

Réception d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme recommandant l'approbation d'une demande de Fredericton Residential Youth Services visant à modifier la zone d'habitation quatre (TP-4) de façon à permettre l'établissement d'un foyer de groupe dans le duplex situé au 221, rue George, sous réserve des conditions adoptées par le Comité consultatif sur l'urbanisme à sa réunion du 16 juin 2010.

Proposé par la conseillère Marilyn Kerton, appuyé par le conseiller Stephen Kelly QUE le conseil soit saisi du rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme et des conditions recommandées.
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution

Résolution

Proposé par la conseillère Marilyn Kerton, appuyé par le conseiller Stephen Kelly que, ATTENDU QUE pendant la séance du 28 juin 2010, le conseil a été saisi d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme recommandant de modifier la disposition relative à la zone sectorielle quatre (TP-4) de façon à permettre l'établissement d'un foyer de groupe dans un duplex situé sur le terrain du 221, rue George, comme l'indique l'annexe « A » ci-jointe faisant partie de la présente résolution, sous réserve des conditions stipulées.

IL EST RÉSOLU QUE le conseil ordonne par les présentes l'élaboration d'un arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2; que ledit projet d'arrêté soit soumis à l'appréciation du Comité consultatif sur l'urbanisme; que soient respectées les dispositions de l'article 68 de

la *Loi sur l'urbanisme* régissant la procédure d'avis public; que le conseil examine les oppositions ou les appuis au projet d'arrêté dans le cadre de sa séance ordinaire qui se tiendra le lundi 26 juillet 2010 à 19 h 30 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

L'annexe « A » est jointe aux présentes comme Appendice 3.

MODIFICATION DE ZONAGE – 567, ALLÉE WATERLOO (CLAUDIA MORALES ET ELSY HERNANDEZ)

Modification de zonage – 567, allée Waterloo (Claudia Morales et Elsy Hernandez)

Réception d'un rapport issu de la réunion du 16 juin 2010 du Comité consultatif sur l'urbanisme, recommandant le *rejet* de la demande de modification de la zone résidentielle trois (R-3) présentée par Claudia Morales et Elsy Hernandez visant à permettre l'exploitation d'une garderie commerciale au 567, allée Waterloo.

Proposé par la conseillère Marilyn Kerton, appuyé par le conseiller Jordan Graham QUE le conseil soit saisi du rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution

Résolution

Proposé par la conseillère Marilyn Kerton, appuyé par le conseiller Jordan Graham, ATTENDU QUE pendant la séance du 28 juin 2010, le conseil a reçu un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme recommandant que l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton, soit modifié selon la zone de lotissement quatre (TP-4) afin de permettre l'établissement d'un foyer de groupe dans le duplex du terrain sis au 221, rue George, comme l'indique l'annexe « A » ci-jointe faisant partie de la présente résolution, sous réserve des conditions stipulées.

IL EST RÉSOLU QUE le conseil ordonne par les présentes l'élaboration d'un arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2; que ledit projet d'arrêté soit soumis à l'appréciation du Comité consultatif sur l'urbanisme; que soient respectées les dispositions de l'article 68 de la *Loi sur l'urbanisme* régissant la procédure d'avis public; que le conseil examine les oppositions ou les appuis au projet d'arrêté dans le cadre de sa séance ordinaire qui se tiendra le lundi 26 juillet 2010 à 19 h 30 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

L'annexe « A » est jointe aux présentes comme Appendice 4.

MODIFICATION DE ZONAGE – 732, RUE CHARLOTTE (SWEET BELGIAN DESIRE)

Modification de zonage – 732, rue Charlotte (Sweet Belgian Desire)

Réception d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme recommandant l'approbation d'une demande de Sweet Belgian Desire visant à modifier les conditions afin de permettre l'exploitation d'un restaurant rattaché à l'actuel Charlotte Street Arts Centre situé au 732, rue Charlotte, sous réserve des conditions adoptées par le Comité consultatif sur l'urbanisme à sa réunion du 16 juin 2010.

Proposé par la conseillère Marilyn Kerton, appuyé par le conseiller Jordan Graham QUE le conseil adopte le rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme et les conditions recommandées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution

Résolution

Proposé par la conseillère Marilyn Kerton, appuyé par le conseiller Jordan Graham, ATTENDU QUE, pendant la séance du 28 juin 2010, le conseil a été saisi d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme recommandant de modifier la disposition relative à la Zone de services collectifs (I) prévue à l'arrêté n° Z-2, Arrêté de zonage de The City of Fredericton, afin de permettre l'aménagement d'un restaurant au sein du centre culturel de la rue Charlotte, situé au 732, rue Charlotte, comme l'indique l'annexe « A » ci-jointe faisant partie de la présente résolution, sous réserve des conditions stipulées; et que l'arrêté n° Z-2.515, adopté par le conseil municipal le 12 juin 2006, et les conditions connexes, soient abrogés.

IL EST RÉSOLU QUE le conseil ordonne par les présentes l'élaboration d'un arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2; que ledit projet d'arrêté soit soumis à l'appréciation du Comité consultatif sur l'urbanisme; que soient respectées les dispositions de l'article 68 de la Loi sur l'urbanisme régissant la procédure d'avis au public; et que le conseil examine les oppositions ou les appuis au projet d'arrêté dans le cadre de sa séance ordinaire qui se tiendra le lundi 26 juillet 2010 à 19 h 30 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

L'annexe « A » est jointe aux présentes comme **Appendice 5**.

REZONAGE – 48, BOULEVARD BROWN (PRS ENTERPRISES LTD.)

Rezonage – 48, boulevard Brown (PRS Enterprises Ltd.)

Réception d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme recommandant l'approbation d'une demande de PRS Enterprises Ltd.

visant à rezoner le terrain sis au 48, boul. Brown de zone résidentielle quatre (R-4) à résidentielle six (R-6), afin de permettre la construction de douze (12) habitations en rangée, sous réserve des conditions adoptées par le comité à sa réunion du 16 juin 2010.

Proposé par la conseillère Marilyn Kerton, appuyé par le conseiller Eric Megarity QUE le conseil soit saisi du rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme et les conditions recommandées. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution

Résolution

Proposé par la conseillère Marilyn Kerton, appuyé par le conseiller Eric Megarity, ATTENDU QUE pendant la séance du 28 juin 2010, le conseil a été saisi d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme relatif à la modification de l'arrêté n° Z-2 portant sur le zonage de Fredericton en vue faire passer de zone résidentielle quatre (R-4) à zone résidentielle six (R-6) le terrain sis au 48, boulevard Brown) afin de permettre la construction de 12 maisons en rangée, comme l'indique l'annexe « A » ci-jointe faisant partie de la présente résolution, sous réserve des conditions stipulées.

IL EST RÉSOLU QUE le conseil ordonne par les présentes l'élaboration d'un arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2; que ledit projet d'arrêté soit soumis à l'appréciation du Comité consultatif sur l'urbanisme; que soient respectées les dispositions de l'article 68 de la *Loi sur l'urbanisme* régissant la procédure d'avis public; que le conseil examine les oppositions ou les appuis au projet d'arrêté dans le cadre de sa séance ordinaire qui se tiendra le lundi 26 juillet 2010 à 19 h 30 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

L'annexe « A » est jointe aux présentes comme Appendice 6.

REZONAGE, LOTISSEMENT ET PROPOSITION D'ODONYME – 195, PROMENADE BROOKSIDE (DRC DEVELOPMENTS LTD.)

Rezoning, lotissement et projet d'odonyme – 195, promenade Brookside (DRC Developments Ltd.)

Réception d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme recommandant l'approbation d'une demande de DRC Developments Ltd., visant à rezoner le terrain du 195, promenade Brookside, de zone résidentielle deux (R-2) à résidentielle six (R-6) et résidentielle deux-B (R-2B), et à lotir le terrain de façon à créer deux parcelles de zone résidentielle six (R-6), huit, de zone résidentielle deux (R-2) et quatre, de zone résidentielle deux-B (R-2B), et à faire approuver l'odonyme proposé, sous réserve des conditions adoptées par le Comité consultatif sur l'urbanisme à sa réunion du 16 juin 2010.

Proposé par le conseiller David Kelly, appuyé par le conseiller Mike O'Brien QUE le conseil adopte le rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme et les conditions recommandées. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution

Résolution

Proposé par le conseiller David Kelly, appuyé par le conseiller Mike O'Brien que, ATTENDU QUE pendant la séance du 28 juin 2010, le conseil a été saisi d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme relatif à la modification de l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de The City of Fredericton afin de modifier le zonage d'une parcelle de terrain située au 195, promenade Brookside, pour faire passer la classification de zone résidentielle 2 (R-2) à zone résidentielle 6 (R-6) et zone résidentielle 2 B (R-2B) afin de créer deux lots dans la zone résidentielle 6 (R-6), huit lots dans la zone résidentielle 2 (R-2) et quatre lots dans la zone résidentielle 2 B (R-2B) pour aménager deux immeubles d'habitation de 18 unités et douze maisons unifamiliales, comme l'indique l'annexe « A » ci-jointe faisant partie de la présente résolution, sous réserve des conditions stipulées.

IL EST RÉSOLU QUE le conseil ordonne par les présentes l'élaboration d'un arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2; que ledit projet d'arrêté soit soumis à l'appréciation du Comité consultatif sur l'urbanisme; que soient respectées les dispositions de l'article 68 de la *Loi sur l'urbanisme* régissant la procédure d'avis public; et que le conseil examine les oppositions ou les appuis au projet d'arrêté dans le cadre de sa séance ordinaire qui se tiendra le lundi 26 juillet 2010 à 19 h 30 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

L'annexe « A » est jointe aux présentes comme **Appendice 7**.

MODIFICATIONS DES CONDITIONS – 184, RUE MAIN (MAIN STREET AUTO GLASS)

Modifications des conditions
– 184, rue Main (Main Street
Auto Glass)

Réception d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme recommandant l'approbation d'une demande de Main Street Auto Glass visant à modifier les conditions a) et b) de l'arrêté n° Z-2.516, en vue de permettre la vente de tout au plus trois remorques sur le terrain sis au 184, rue Main, sous réserve des conditions adoptées par le Comité consultatif sur l'urbanisme à sa réunion du 16 juin 2010.

Proposé par le conseiller David Kelly, appuyé par le conseiller Eric Megarity que le conseil municipal soit saisi du rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme, ainsi que des conditions recommandées. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution

Résolution

Proposé par le conseiller David Kelly, appuyé par le conseiller Jordan Graham que, ATTENDU QUE pendant la séance du 28 juin 2010, le conseil a reçu un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme recommandant que les conditions énoncées à l'annexe « A » et se rapportant à l'arrêté n° Z-2.516 qui a été adopté par le conseil à la séance du 12 juin 2006, s'appliquant au terrain du 184, rue Main, soient abrogées et remplacées par les conditions énoncées à l'annexe « B » ci-jointe faisant partie de la présente résolution, en vue de permettre la vente de remorques.

ATTENDU QUE le paragraphe 39(3) de la *Loi sur l'urbanisme* exige qu'un avis public soit donné relativement à la modification prévue des conditions stipulées en application de l'article 39 de la Loi.

IL EST RÉSOLU qu'un avis public relatif au projet de modification des conditions soit donné conformément à l'article 68 de la *Loi sur l'urbanisme* et que l'examen des objections au projet de modification des conditions ait lieu à la réunion ordinaire du conseil qui se teindra le lundi 26 juillet 2010 à 19 h 30 à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Les annexes « A » et « B » sont jointes aux présentes comme **Appendice 8**.

LOTISSEMENT – 170, RUE GILL (CITY OF FREDERICTON)

Lotissement – 170, rue Gill
(City of Fredericton)

À sa réunion du 16 juin 2010, le Comité consultatif sur l'urbanisme a étudié une recommandation du personnel concernant une demande de la Ville de Fredericton visant le lotissement du terrain sis au 170, rue Gill en vue de créer une (1) parcelle constructible, et recommande de prendre le 8 % des terres publiques en argent comptant.

Proposé par le conseiller David Kelly, appuyé par le conseiller Eric Megarity QUE le 8 % des terres publiques, en ce qui a trait à la demande de lotissement présentée par la Ville de Fredericton visant créer une (1) parcelle résidentielle constructible sur le terrain sis au 170, rue Gill, soit pris en argent comptant. **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

LOTISSEMENT – 875, PROMENADE KIMBLE (COLPITTS DEVELOPMENTS)

Lotissement – 875, promenade Kimble (Colpitts Developments)

À sa réunion du 16 juin 2010, le Comité consultatif sur l'urbanisme a étudié une recommandation du personnel concernant une demande de Colpitts Developments visant à lotir le terrain sis au 875, prom. Kimble de façon à créer soixante-dix-sept (77) parcelles pour maisons en rangée, de zone R-6, et recommande de prendre le 8 % des terres publiques en argent comptant.

Proposé par le conseiller Jordan Graham, appuyé par le conseiller Scott McConaghy QUE le 8 % des terres publiques, en ce qui a trait à la demande de lotissement de Colpitts Developments visant à créer soixante-dix-sept (77) parcelles zone R-6 pour maisons en rangée de au 875, prom. Kimble, soit pris en argent comptant. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

LOTISSEMENT – 642, RUE UNION (KILEEL DEVELOPMENTS)

Lotissement – 642, rue Union (Kileel Developments)

À sa réunion du 16 juin 2010, le Comité consultatif sur l'urbanisme a étudié une recommandation du personnel concernant une demande de Kileel Developments visant à lotir le terrain sis au 642, rue Union en vue de créer une (1) parcelle constructible de zone résidentielle huit (R-8), et recommande de prendre le 8 % des terres publiques en argent comptant.

Proposé par le conseiller Jordan Graham, appuyé par le conseiller Mike O'Brien QUE le 8 % des terres publiques, en ce qui a trait à la demande de lotissement de Kileel Developments visant à créer une (1) parcelle constructible de zone résidentielle huit (R-8) au 642, rue Union, soit pris en argent comptant. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

LOTISSEMENT – 700, RUE CLIFFE (ABC DEVELOPMENT)

Lotissement – 700, rue Cliffe (ABC Development)

À sa réunion du 16 juin 2010, le Comité consultatif sur l'urbanisme a étudié une recommandation du personnel concernant une demande de ABC Development visant à lotir le terrain sis au 700, rue Cliffe de façon à créer une (1) parcelle constructible dans la zone résidentielle neuf-A (R-9A), et recommande de prendre le 8 % des terres publiques en argent comptant.

Proposé par le conseiller Jordan Graham, appuyé par le conseiller Mike O'Brien QUE le 8 % des terres publiques, en ce qui a trait à la demande de lotissement de ABC Development visant à créer une (1) parcelle constructible dans la zone résidentielle neuf-A (R-9A) au 700, rue Cliffe, soit pris en argent comptant. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

LOTISSEMENT – 360, CHEMIN HANWELL (JOHN WELLING)

Lotissement – 360, chemin Hanwell (John Welling)

À sa réunion du 16 juin 2010, le Comité consultatif sur l'urbanisme a étudié une recommandation du personnel concernant une demande de John Welling visant à lotir le terrain sis au 360, chemin Hanwell de façon à créer une (1) parcelle constructible dans la zone résidentielle deux (R-2), et recommande de prendre le 8 % des terres publiques en argent comptant.

Proposé par le conseiller Jordan Graham, appuyé par le conseiller David Kelly QUE le 8 % des terres publiques, en ce qui a trait à la demande de lotissement de John Welling visant à créer une (1) parcelle constructible dans la zone résidentielle deux (R-2) sur le terrain sis au 360, chemin Hanwell, soit pris en argent comptant. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

LOTISSEMENT – 18, CROISSANT BIRCH (TIMOTHY DURLING)

Lotissement – 18, croissant Birch (Timothy Durling)

À sa réunion du 16 juin 2010, le Comité consultatif sur l'urbanisme a étudié une recommandation du personnel concernant une demande de Timothy Durling visant à lotir le terrain sis au 18, croissant Birch de façon à créer une (1) parcelle constructible dans la zone résidentielle deux (R-2), et recommande de prendre le 8 % des terres publiques en argent comptant.

Proposé par le conseiller Jordan Graham, appuyé par le conseiller Scott McConaghy QUE le 8 % des terres publiques, en ce qui a trait à la demande de lotissement de Timothy Durling visant à créer une (1) parcelle constructible dans la zone résidentielle deux (R-2) sur le terrain sis au 18, croissant Birch soit pris en argent comptant. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PROPOSITION D'ODONYME – ALLÉE HILLSIDE LANE (COLPITTS DEVELOPMENT)

Projet d'odonyme – allée Hillside Lane (Colpitts Development)

Réception d'un rapport issu de la réunion du 16 juin 2010 du Comité consultatif sur l'urbanisme, recommandant l'approbation d'une demande de Colpitts Development visant à nommer *allée Hillside Lane* la voie à

être construite dans le cadre de l'aménagement du terrain en retrait de la rue Prospect.

Proposé par le conseiller Jordan Graham, appuyé par le conseiller Stephen Chase QUE le rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme soit adopté, et que soit approuvé l'odonyme *allée Hillside Lane*. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PROPOSITION D'ODONYME – VOIE ASTRID WAY (1695, CHEMIN WOODSTOCK)

Projet d'odonyme – voie Astrid Way (1695, chemin Woodstock)

Réception d'un rapport issu de la réunion du 16 juin 2010 du Comité consultatif sur l'urbanisme, recommandant l'approbation d'une demande de Tim Tompkins visant à nommer *voie Astrid Way* la voie de circulation à être construite dans le cadre de l'aménagement du terrain du 1695, chemin Woodstock.

Proposé par le conseiller Jordan Graham, appuyé par le conseiller Stephen Chase QUE le rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme soit adopté, et que soit approuvé le nom *voie Astrid Way*. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RAPPORTS DU COMITÉ PLÉNIER

Rapports du comité plénier

Les rapports du comité plénier suivants sont présentés :

CONTRAT DE LICENCE, BELL MOBILITY INC. – PALAIS DES CONGRÈS

Contrat de licence, Bell Mobility Inc. – Palais des congrès

Proposé par le maire adjoint Dan Keenan, appuyé par le conseiller Stephen Kelly QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Fredericton approuve le contrat de licence de cinq (5) ans, soit du 1^{er} juin 2010 au 31 mai 2015, conclu entre Bell Mobility Inc. et la Ville de Fredericton relativement aux solutions sans fil du réseau interne visant l'installation d'un système de relais pour téléphones cellulaires au Palais des congrès; ce contrat prévoit cinq renouvellements automatiques de cinq ans, selon les mêmes conditions et modalités;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que le maire et la secrétaire municipale soient autorisés à signer les documents juridiques nécessaires à ces transactions.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ACCORD RELATIF À LA LIGNE DE CRÉDIT DE FONCTIONNEMENT ENTRE LA BANQUE SCOTIA ET LA VILLE DE FREDERICTON

Accord relatif à la ligne de crédit de fonctionnement entre la Banque Scotia et la Ville de Fredericton

Proposé par le maire adjoint Dan Keenan, appuyé par le conseiller Mike O'Brien QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que le conseil municipal approuve une marge de crédit de 3 726 000 \$ pour le fonds de fonctionnement général de 2010 conformément à la *Loi sur les municipalités* et à l'entente de services bancaires.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PROPOSITION DE CESSION DE BAIL – 809, AVENUE DEVON

Proposition de cession de bail – 809, avenue Devon

Proposé par le maire adjoint Dan Keenan, appuyé par le conseiller Tony Whalen QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Fredericton autorise de céder à 667760 N.B. Inc. une partie du bail conclu avec 651167 N.B. Inc. sur un droit de passage municipal, et de renouveler le bail pour une autre période de trois années se terminant le 31 janvier 2014, au tarif annuel de 625 \$ afin que se poursuivent les activités de l'entreprise actuelle *Joe's Diner*, sous réserve des taxes, rajustements et conditions applicables, et le maire et la secrétaire à exécuter les documents juridiques nécessaires pour faciliter cette transaction.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PROLONGATION D'UN CONTRAT D'EMPLOI

Prolongation d'un contrat d'emploi

Proposé par le maire adjoint Dan Keenan, appuyé par le conseiller Stephen Kelly QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Fredericton approuve la prolongation de trois années du contrat de travail de Barry MacKnight à titre de chef de police pour la Ville de Fredericton; que l'administrateur municipal soit autorisé à mettre au point les modalités de la prolongation, et que le maire et la secrétaire municipale soient autorisés à signer le contrat au nom de la Ville.

IL EST AUSSI RÉSOLU que, conformément à l'alinéa 11(1)a) de la *Loi sur la police*, le conseil municipal de Fredericton renomme le

chef de police Barry MacKnight à titre de chef de la Force policière de Fredericton pour une période de trois ans à partir du 25 juillet 2010.

À ce sujet, le conseiller Scott McConaghy, en tant qu'ex-président du Comité de la sécurité publique et de l'environnement, fait savoir qu'il appuie cette prolongation, ajoutant que le chef de police représente très bien la Ville.

La motion initiale est mise au vote et est déclarée ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CONSEIL D'ADMINISTRATION, FONDS DE RETRAITE DE FREDERICTON

Conseil d'administration,
Fonds de retraite de
Fredericton

Le conseil d'administration du Fonds de retraite de Fredericton, à sa réunion du 16 juin 2010, a reçu et approuvé la demande suivante de départ à la retraite :

- Frank Paul a pris sa retraite le 1^{er} juin 2010 après avoir fourni 25,8 années de service (25,3 reconnues) au Service de police.

Proposé par le conseiller Mike O'Brien, appuyé par le maire adjoint Dan Keenan QUE le conseil soit saisi du rapport du conseil d'administration, Fonds de retraite de Fredericton, à titre d'information. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

NOMINATION DES MEMBRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU FONDS DE RETRAITE POUR LES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE FREDERICTON.

Nomination des membres
au conseil d'administration
du Fonds de retraite pour
les employés de la Ville de
Fredericton.

Proposé par le conseiller Mike O'Brien, appuyé par le conseiller Scott McConaghy QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton approuve la nomination des membres suivants au conseil d'administration du Fonds de retraite pour les employés de la municipalité de Fredericton

REPRÉSENTANTS DU CONSEIL

- Conseiller Mike O'Brien, président
- Conseiller Tony Whalen, vice-président
- Conseiller Scott McConaghy
- Conseiller Bruce Grandy
- Conseillère Marilyn Kerton

REPRÉSENTANTS DES EMPLOYÉS

- Louis Gibson
- Martin Gaudet
- Felix McCarthy
- Doug LeBlanc

REPRÉSENTANT DES PENSIONNÉS

- Roland Nason

OBSERVATEURS INVITÉS

- Owen Keetch – Ingénierie et travaux publics
- Don Barry – Division du transport en commun
- Dan Harvey – Commission de lutte contre la pollution dans la région de Fredericton
- Brett McCrea – Commission de gestion des déchets solides de la région de Fredericton

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ENTENTE GLOBALE DE FINANCEMENT DES SERVICES D'EAU ET D'ÉGOUT ENTRE LA VILLE DE FREDERICTON ET LA RÉSERVE INDIENNE DE DEVON

Entente globale de financement des services d'eau et d'égout entre la Ville de Fredericton et la réserve indienne de Devon

Proposé par le conseiller Mike O'Brien, appuyé par le conseiller Stephen Chase QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que le conseil municipal autorise le maire et la secrétaire municipale à exécuter l'Entente globale de financement entre Sa Majesté la Reine, chef du Canada, représentée par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, et la Ville de Fredericton, concernant la prestation de services d'eau et d'égout aux résidents de la Réserve indienne Devon n° 30 pour une période d'une année débutant le 1^{er} avril 2010 et se terminant le 31 mars 2011, pour la somme de 195 000 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ANNULATION DE LA NOMINATION DU DIRECTEUR DES FINANCES ET TRÉSORIER

Annulation de la nomination du directeur des finances et trésorier

Proposé par le conseiller Mike O'Brien, appuyé par la conseillère Marilyn Kerton QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton annule, à compter du 1^{er} juillet 2010, la nomination de M. Marven Grant à titre de trésorier municipal, effectuée conformément au paragraphe 74(2) de la *Loi sur les municipalités*.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AUDIENCE PUBLIQUE – REZONAGE – 512, CHEMIN WOODSTOCK (VILLE DE FREDERICTON)

Audience publique – rezonage – 512, chemin Woodstock (Ville de Fredericton)

Une audience publique est tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville pour entendre les objections et appuis à un projet d'arrêté visant à modifier l'arrêté de zonage (Z-2), en vue de rezoner le terrain sis au 512, chemin Woodstock, pour faire passer la classification de zone résidentielle 1 (R-1) à zone d'espaces verts (O.S.).

La secrétaire municipale déclare n'avoir reçu aucune objection écrite au bureau de l'administrateur municipal.

Première et deuxième lectures de l'arrêté n° Z-2.701

Proposé par le conseiller Stephen Kelly, appuyé par le conseiller Stephen Chase QUE l'arrêté n° Z-2.701, visant à modifier l'arrêté n° Z-2, Arrêté relatif au zonage de Fredericton, soit lu en premier lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Première lecture de l'arrêté n° Z-2.701

Proposé par le conseiller Stephen Kelly, appuyé par le conseiller Stephen Chase QUE l'arrêté n° Z-2.701, visant à modifier l'arrêté n° Z-2, Arrêté de zonage de The City of Fredericton, soit lu en deuxième lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Deuxième lecture de l'arrêté n° Z-2.701

AUDIENCE PUBLIQUE – MODIFICATION DE ZONAGE – 247, RUE DUNDONALD (EL-ZAYAT VENTURES LTD.)

Audience publique – Modification de zonage – 247, rue Dundonald (El-Zayat Ventures Ltd.)

Une audience publique est tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville pour entendre les objections et appuis à un projet d'arrêté visant à modifier l'arrêté de zonage (Z-2), selon la zone d'habitation 3 A (TP-3A) afin de permettre la construction d'un immeuble à appartements de quatre unités au 247, rue Dundonald, sous réserve des conditions stipulées.

La secrétaire municipale déclare n'avoir reçu aucune objection écrite au bureau de l'administrateur municipal.

Première et deuxième lectures de l'arrêté n° Z-2.702

Proposé par le conseiller Jordan Graham, appuyé par le conseiller Scott McConaghy QUE l'arrêté n° Z-2.702, un arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2, Arrêté relatif au zonage de Fredericton, soit lu par titre en premier lieu. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Première lecture de l'arrêté n° Z-2.702

Proposé par le conseiller Jordan Graham, appuyé par le conseiller Scott McConaghy QUE l'arrêté n° Z-2.702, visant à modifier l'arrêté n° Z-2, Arrêté relatif au zonage de Fredericton, soit lu par titre en deuxième lieu. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Deuxième lecture de l'arrêté n° Z-2.702

REZONAGE, LOTISSEMENT ET APPROBATION D'ODONYME – PROMENADE VALCOUR (OAKRIDGE MANUFACTURING)

Rezoning, lotissement et approbation d'odonyme – promenade Valcour (Oakridge Manufacturing)

Une audience publique est tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville pour entendre les objections et appuis au projet d'arrêté visant à rezoner le terrain sis en retrait d'un prolongement de la promenade Valcour de zone industrie de service à route commerciale (H.C.), et à créer quatre (4) parcelles commerciales constructibles, sous réserve des conditions stipulées.

La secrétaire municipale déclare n'avoir reçu aucune objection écrite au bureau de l'administrateur municipal.

Première et deuxième lectures de l'arrêté n° Z-2.704

Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par la conseillère Marilyn Kerton QUE l'arrêté n° Z-2.704, Arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton, soit lu en premier lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Première lecture de l'arrêté n° Z-2.704

Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par la conseillère Marilyn Kerton QUE l'arrêté n° Z-2.704, Arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton, soit lu en deuxième lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Deuxième lecture de l'arrêté n° Z-2.704

❖ *L'examen du projet de lotissement aura lieu après la troisième lecture par titre du projet d'arrêté.*

AUDIENCE PUBLIQUE – REZONAGE – 559-565, RUE UNION (J&G HOLDINGS)

Audience publique – Rezoning – 559-565, rue Union (J&G Holdings)

Une audience publique est tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville pour entendre les objections et appuis au projet d'arrêté en vue de modifier le zonage du terrain sis aux 559-565, rue Union, pour faire

passer la classification de zone résidentielle 6 (R-6) à zone résidentielle 5 (R-5), sous réserve des conditions stipulées.

La secrétaire municipale déclare n'avoir reçu aucune objection écrite au bureau de l'administrateur municipal.

Première et deuxième lectures de l'arrêté n° Z-2.705

Proposé par le conseiller Eric Megarity, appuyé par le conseiller Mike O'Brien QUE l'arrêté n° Z-2.705, visant à modifier l'arrêté n° Z-2, Arrêté relatif au zonage de Fredericton, soit lu en deuxième lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Première lecture de l'arrêté n° Z-2.705

Proposé par le conseiller Eric Megarity, appuyé par le conseiller Mike O'Brien QUE l'arrêté n° Z-2.705, visant à modifier l'arrêté n° Z-2, Arrêté relatif au zonage de Fredericton, soit lu en deuxième lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Deuxième lecture de l'arrêté n° Z-2.705

AUDIENCE PUBLIQUE – INTERRUPTION DE LA CIRCULATION ET FERMETURE TEMPORAIRES D'UN TRONÇON DE LA RUE KING (FERMETURE DE RUE – OPÉRATION POLICIÈRE, FORCE POLICIÈRE DE FREDERICTON)

Audience publique – interruption temporaire de la circulation et à la fermeture temporaire d'un tronçon de la rue King (Fermeture de rue – opération policière, Force policière de Fredericton)

Une audience publique est tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville pour entendre les objections et appuis à la proposition de fermer la rue King entre les rues York et Westmorland, tous les vendredis et samedis soir de 23 h à 4 h du matin, du vendredi 2 juillet 2010 au dimanche 25 juillet à 4 h du matin.

La secrétaire municipale déclare n'avoir reçu aucune objection écrite au bureau de l'administrateur municipal.

Première et deuxième lectures de l'arrêté n° L-11.44

Proposé par le conseiller Scott McConaghy, appuyé par le conseiller Jordan Graham QUE l'arrêté n° L-11.44, Arrêté relatif à l'interruption temporaire de la circulation et à la fermeture temporaire d'un tronçon de la rue King, soit lu en premier lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Première lecture de l'arrêté n° L-11.44

Proposé par le conseiller Scott McConaghy, appuyé par le conseiller Jordan Graham QUE l'arrêté n° L-11.44, Arrêté relatif à l'interruption temporaire de la circulation et à la fermeture temporaire d'un tronçon de la rue King, soit lu en deuxième lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Deuxième lecture de l'arrêté n° L-11.44

RÉSOLUTION VISANT À DÉCLARER UNE URGENCE JUSTIFIANT UNE TROISIÈME LECTURE

Résolution visant à déclarer une urgence justifiant une troisième lecture

Proposé par le conseiller Scott McConaghy, appuyé par le conseiller Jordan Graham QUE le conseil déclare l'existence d'une urgence justifiant de procéder immédiatement à la troisième lecture du projet d'arrêté n° L-11.44, Arrêté relatif à l'interruption temporaire de la circulation et à la fermeture temporaire d'un tronçon de la rue King. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Troisième lecture de l'arrêté n° L-11.44

Lecture de l'arrêté n° L-11.44, en entier

Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par le conseiller Tony Whalen, QUE l'arrêté L-11.44, Arrêté relatif à l'interruption temporaire de la circulation et à la fermeture temporaire d'un tronçon de la rue King, soit lu en entier. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

L'arrêté n° L-11.44 est lu en entier et joint au procès-verbal comme **Appendice 9**.

Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par le conseiller Tony Whalen, QUE l'arrêté L-11.44, Arrêté relatif à l'interruption temporaire de la circulation et à la fermeture temporaire d'un tronçon de la rue King, soit lu en troisième lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Troisième lecture de l'arrêté n° L-11.44

MODIFICATION DE L'ARRÊTÉ N° A-5, ARRÊTÉ PORTANT PROROGATION DU RÉGIME DE RETRAITE DU PERSONNEL MUNICIPAL DE FREDERICTON – COTISATIONS DES MEMBRES; POLICE

Modification de l'arrêté n° A-5, Arrêté portant prorogation du régime de retraite du personnel municipal de Fredericton – Cotisations des membres; police

Troisième lecture de l'arrêté n° A-5.6

Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par la conseillère Marilyn Kerton, QUE l'arrêté n° A-5.6, Arrêté portant prorogation du régime de retraite du personnel municipal de Fredericton, soit lu en entier. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Lecture de l'arrêté n° A-5.6, en entier

L'arrêté n° A-5.6 est lu en entier et joint au procès-verbal comme **Appendice 10**.

Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par la conseillère Marilyn Kerton, QUE l'arrêté n° A-5.6, Arrêté portant prorogation du régime de retraite du personnel municipal de Fredericton, soit lu par titre en troisième lecture. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Troisième lecture de l'arrêté n° A-5.6

MODIFICATION DE L'ARRÊTÉ N° T-1 VISANT À RÉGLEMENTER LA CIRCULATION : RESTRICTION DE STATIONNEMENT PROMENADE PARKSIDE

Modification de l'arrêté n° T-1 visant à réglementer la circulation : restriction de stationnement promenade Parkside

Troisième lecture de l'arrêté n° T-1.41

Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par le conseiller Eric Megarity, QUE l'arrêté n° T-1.41, Arrêté visant à réglementer la circulation, soit lu par numéro d'article relativement aux paragraphes 11,1 (1) et (2) de la *Loi sur les municipalités*. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Lecture de l'arrêté n° T-1.41 par numéro d'article

L'Arrêté n° T-1.41 est lu par numéro d'article et est joint aux présentes comme **Appendice 11**.

Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par le conseiller Eric Megarity QUE l'arrêté n° T-1.41, Arrêté visant à réglementer la circulation, soit lu en troisième lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Troisième lecture de l'arrêté n° T-1.41

ABSENCE DE CONSEILLERS

Absence de conseillers

Proposé par le conseiller Jordan Graham, appuyé par le maire adjoint Dan Keenan, QUE les conseillers Bruce Grandy et Steven Hicks soient excusés et dispensés de la pénalité prévue au règlement. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE

Levée de la séance

Proposé par le conseiller Stephen Kelly, appuyé par le conseiller David Kelly, QUE la séance soit levée. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

La séance est levée à 20 h 40.

Secrétaire de séance: Sophia Sheridan

(Sgd.) Brad Woodside

Brad Woodside,
maire

(Sgd.) Brenda L. Knight

Brenda L. Knight,
secrétaire municipale